

Règlement officiel du tournoi indoor des jeunes



Samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019

Article 1

Le tournoi des jeunes sera organisé au Centre Sportif "Um Ewent" à Contern
Le tournoi est réservé aux équipes des catégories suivantes :

- Bambinis (années de naissance 2012 et plus jeune)
- Pupilles (années de naissance 2010 et 2011)
- Poussins (années de naissance 2008 et 2009)
- Minimes (années de naissance 2006 et 2007)

Chaque équipe sera composée de 10 joueurs au maximum.
Pour les rencontres, les équipes se composent de :

- Bambinis : 5 joueurs et 1 gardien de but
- Pupilles, Poussins et Minimes: 4 joueurs et 1 gardien de but

Toutes les équipes sont priées de se munir d'un jeu d'uniformes de réserve d'une couleur différente du maillot officiel.

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles et prescription Futsal de la F.L.F. Les matchs seront arbitrés par des licenciés du FC US Moutfort-Medingen. Le programme officiel des différentes catégories est annexé au présent règlement.

Article 3

Une feuille de match unique pour l'ensemble du tournoi sera déposée avec les licences au secrétariat du tournoi avant le premier match. Toute tentative de fraude concernant l'âge ou l'identité d'un ou plusieurs joueurs entraînera l'exclusion du/des joueur(s) concerné(s) pour la suite du tournoi et la défaite par forfait (3-0) de chaque rencontre à laquelle ce joueur aura participé.

Article 4

L'expulsion d'un joueur (carton rouge) entraînera l'exclusion du joueur pour le reste du tournoi. Ceci ne compte pas pour une exclusion temporaire.

Article 5

Le classement se fait par addition des points : victoire : 3 points / match nul : 1 point / défaite : 0 point

En cas d'égalité de points, les équipes concernées seront départagées comme suit :

1. Meilleure différence de buts
2. Le nombre de buts marqués
3. Le résultat de la confrontation directe
4. Trois tirs au but

Article 6

Tous les joueurs participant au tournoi recevront une médaille et une coupe sera offerte aux trois premiers de chaque catégorie.

Article 7

Des vestiaires et des douches sont mis à disposition au Centre Sportif "Um Ewent" à Contern.
Le FC US Moutfort-Medingen décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'objets dans les douches, vestiaires et dans l'enceinte du centre sportif.

Article 8

Les classements sont établis sous la seule responsabilité du secrétariat du tournoi. Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par le secrétariat. L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure.

Article 9

L'inscription du tournoi entraîne l'acceptation entière du présent règlement.